

NOUVELLES MATINALES 2021

COMPTE-RENDU DE LA SESSION I DU 22 JANVIER 2021

La première session du cycle des « Nouvelles Matinales » proposé par l'association « Bois des Alpes™ » s'est tenue le vendredi 22 janvier 2021 en visio-conférence, 44 personnes ont participé à cette session, elles ont été accueillies par Michel GRAMBERT, Président de l'association « Bois des Alpes™ ».

Damien LOZACH, animateur - coordinateur de l'association « Bois des Alpes™ » a rappelé brièvement l'histoire et les objectifs poursuivis par l'association.

Olivier GAUJARD a ensuite fait l'historique de la première série de « Matinales » qui se sont tenues entre le 15 décembre 2016 et le 26 janvier 2018 et présenté les principales pistes de travail qui furent alors identifiées pour développer le volume de bois certifié produit dans le Massif Alpin :

- homogénéisation des sections de lamelles et d'ossature,
- distinction entre bois visible et éléments non-vus,
- valorisation du sapin et des gros bois,
- billonnage des grumes en forêt,
- production de BMA (Bois Massif Abouté) et de BLC combiné (Bois Lamellé-Collé composé de lamelles C24 et C18),
- amélioration de l'efficacité des processus d'interface entre les phases successives de la production, de la forêt à l'utilisateur final.

La démarche coopérative de mise œuvre des évolutions nécessaires pour que le « Bois des Alpes™ » soit compétitif sur les délais et les prix reste à faire, c'est l'objet de ces Nouvelles Matinales.

Le contexte actuel de la construction bois en France a sensiblement évolué depuis la tenue des premières Matinales en 2017, il est caractérisé par :

- les évolutions récentes des normes et des règlements qui facilitent grandement la construction des immeubles multi-étages en bois,
- la volonté politique du gouvernement de s'engager dans une « Stratégie Bas Carbone » pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
- la mise en œuvre du plan de relance « France Relance » pour sortir de la crise COVID,
- un soutien accru aux entreprises par les Régions AuRA et Sud PACA,
- le renforcement des actions des interprofessions FIBOIS AuRA et FIBOIS SUD.

Ces évolutions laissent présager un fort potentiel de développement pour la construction bois régionale.

Olivier GAUJARD a poursuivi par la présentation du rapport qu'il a récemment réalisé pour l'association « Bois des Alpes™ » sur le thème « Construire des immeubles en bois certifié du Massif Alpin et du Massif Central – Etude de faisabilité et feuille de route stratégique » dont les principaux chapitres présentent :

- l'inventaire des systèmes constructifs en bois : ossature, poteau-poutre, exosquelette, modulaire 3D, panneaux lamellés-croisés (CLT)
- les retours d'expérience sur les principaux points d'attention dans la construction bois que sont le confort d'été, le confort acoustique, le traitement des pièces humides, les noyaux béton, les balcons et les coursives extérieures
- les bonnes pratiques concernant la maîtrise des coûts de construction, la réduction des charges locatives, le passage du bilan carbone à la neutralité carbone, les enjeux du contrôle technique et les orientations à privilégier pour la consultation des entreprises.

Il apparait que le principal axe de développement de la construction bois en France n'est plus la maison individuelle mais plutôt les immeubles multi-étages. Toutes les étapes techniques ont été franchies pour faciliter une forte croissance de ce marché et la demande des maîtres d'ouvrages publics, des bailleurs sociaux et bientôt des promoteurs s'affirme chaque jour un peu plus.

Le rapport décline les différents types d'immeubles que l'on peut envisager de construire en « Bois des Alpes™ » :

- les immeubles d'habitation de 2 à 4 étages,
- les immeubles d'habitation de 3ème famille et les immeubles de bureau jusqu'à 7 étages de moins de 28 m de haut,
- les bâtiments publics de grandes dimensions comme les collèges ou les lycées.

Le rapport démontre aussi que le recours au CLT n'est pas du tout indispensable, ces immeubles peuvent tous, quelle que soit leur hauteur, être construits avec des bois d'ossature et du lamellé-collé certifiés issus du Massif Alpin.

La construction d'immeubles multi-étages présente l'avantage que le volume de bois utilisé par chaque opération est très important (de 1 200 à 1 500 m³ pour un immeuble de 6 ou 7 étages) mais cet atout requiert que la filière « Bois des Alpes™ » soit en mesure de fournir ces volumes dans les délais et aux prix attendus par le marché.

La question se pose donc de savoir comment répondre à une demande accrue d'immeubles en bois certifié « Bois des Alpes™ » ?

La réponse proposée par Olivier GAUJARD dans son rapport est d'organiser, à l'échelle du Massif Alpin, des stocks permanents immédiatement disponibles de bois secs de sections couramment utilisées pour l'ossature bois et la fabrication de lamellé-collé qui constitueraient **la gamme des sciages standards certifiés « Bois des Alpes™ »** comportant 6 ou 7 sections d'une épaisseur constante de 50 mm de 50/100 jusqu'à 50/200.

La stratégie de développement proposée consiste à optimiser la première transformation du bois pour **produire massivement un produit très simple de haute qualité.**

Pour atteindre cette haute qualité et, en même temps, garantir la rentabilité du processus de production des sciages certifiés, il conviendrait notamment de :

- développer l'expertise des gestionnaires et entrepreneurs forestiers pour identifier le bois de construction dans les coupes et trier le bois en conséquence,
- améliorer la correspondance entre la qualité attendue et la qualité vendue,
- optimiser la gestion des transferts de charges et des livraisons,
- identifier dans les commandes les bois qui resteront visibles et ceux qui ne le seront pas pour mieux valoriser les bois bleus,
- produire du lamellé-collé « combiné » qui permet de valoriser les lamelles de moindre qualité.

En conclusion de son rapport, Olivier GAUJARD rappelle les bénéfices durables qui peuvent être attendus pour les territoires de montagne de la réussite de la mise en œuvre de cette chaîne de production de bois certifiés :

- la réduction de la vulnérabilité de la filière forêt-bois alpine par la diversification des productions,
- la dissémination de l'emploi dans les territoires,
- le déploiement de la production de bois « tracés » par la garantie d'origine et l'amélioration de la traçabilité.

Au cours de cette présentation, la discussion s'est ouverte avec les participants sur les modalités de la construction et du fonctionnement de la chaîne de production de la gamme des sciages standards certifiés « Bois des Alpes™ » en raisonnant en termes de flux.

De nombreuses questions sont posées et des propositions sont faites parmi lesquelles :

- élaborer d'un système constructif « Bois des Alpes™ » comportant des compositions de parois, planchers et toitures standardisées qui permette de faire des constructions « sereines »,
- aller voir ce qui se fait ailleurs, en Autriche par exemple,
- piloter la correspondance entre l'offre et la demande par la création de stocks gérés grâce aux informations recueillies par un observatoire économique,
- répartir la charge des stocks entre plusieurs acteurs : scieurs, lamellistes, négociants, constructeurs bois,
- constituer des stocks intermédiaires dans des lieux dédiés à cet effet, indispensables en attendant que s'établissent les flux ...

Progressivement, le consensus se dégage pour poursuivre la démarche proposée par Olivier GAUJARD avec comme objectif une efficacité maximum pour aboutir avant la fin de l'année 2021.

Les prochaines sessions des « Nouvelles Matinales » se tiendront les vendredis de 9h à 12h30, en visio-conférence jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent des réunions physiques, aux dates suivantes :

- Session 2 le 19 février : Obtention du consensus sur les sections et longueurs de la gamme des sciages standards certifiés « Bois des Alpes », choix des essences, gestion des différences de qualité (bleuissement, etc ...), quelle place pour le débit sur liste ? ;
- Session 3 le 12 mars : Optimisation des étapes de rabotage, aboutage et collage, faut-il qu'elles soient directement rattachées aux scieries ? ;
- Session 4 le 9 avril : Recherche du processus de production le plus adapté en scierie pour la fourniture de bois secs et classés mécaniquement, avec la qualité recherchée, cas général et adaptation aux cas individuels ;
- Session 5 le 7 mai : Recherche du mode d'approvisionnement le plus adapté (grumes ou billons ?), élaboration des modalités des contrats d'approvisionnement standards ;
- Session 6 le 4 juin : Mobilisation des propriétaires et des gestionnaires forestiers publics et privés pour répondre à l'augmentation progressive de la demande ;
- Session 7 le 25 juin : Organisation de la constitution et de la pérennisation des stocks de bois massif et de bois lamellé-collé à l'échelle du Massif Alpin ;
- Session 8 le 23 juillet : Organisation de la chaîne de production pour optimiser les phases de transfert d'une étape de transformation à l'autre du point de vue de la productivité et de celui de la tenue des délais, évaluation des prix de revient et choix des prix de vente ;
- Session 9 le 10 septembre : Organisation de la commercialisation en direct et via les négoce, quelle communication sur la gamme des sciages standards certifiés « Bois des Alpes », pour quels publics : maîtres d'ouvrage publics, bailleurs sociaux, architectes, bureaux d'études, entreprises, grand public ?

Nous proposerons alors l'organisation d'un grand évènement qui pourrait avoir lieu le 1^{er} ou le 8 octobre et qui sera l'occasion de présenter la gamme des sciages standards certifiés « Bois des Alpes[™] » aux partenaires et aux financeurs de cette action et de lancer la communication adressée aux différents publics ciblés.

Suivront ensuite en novembre et décembre 2 réunions ou manifestations adressées à des publics spécifiques à identifier.

Les thèmes proposés peuvent bien sûr être discutés et modifiés ainsi que l'ordre dans lequel ils seront abordés.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX, VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

RENDEZ-VOUS LE VENDREDI 19 FÉVRIER 2021

Olivier GAUJARD – 06 03 33 07 29 – gaujard.olivier@wanadoo.fr